

Brevet d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires - BACPN

Titre(s) visé(s)

- ? Attestations de formation menant au brevet d'aptitude à la conduite de petits navires.
- ? Titre polyvalent de Niveau V (RNCP).

Texte(s) de référence

- ? Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).
- ? Annexe V de l'arrêté du 28/12/2017, ci-dessus référencé, fixant la durée, le programme de formation ainsi que les compétences attendues.
- ? Annexe VI de l'arrêté du 28/12/2017, ci-dessus référencé, fixant les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires - BACPN.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- ? Préparer le (la) stagiaire aux fonctions, tâches et/ou responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son métier en tant que capitaine ou matelot sur des navires à moteur, de puissance propulsive inférieure à 250 kW et de longueur inférieure à 12 mètres.
- ? Le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires permet à son titulaire d'exercer les fonctions de capitaine ou matelot de navires à moteur de puissance propulsive inférieure à 250 kW et de longueur inférieure à 12 mètres effectuant :
 - soit, une navigation à moins de 6 milles du point de départ et transportant au plus 12 passagers,
 - soit, une navigation à moins de 2 milles du point de départ ne transportant aucun passager.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- ? Toute personne, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret, exerçant ou désireuse d'exercer, en tant que capitaine ou matelot, une activité professionnelle maritime à bord d'un navire à moteur de puissance propulsive inférieure à 250 kW et de longueur de moins de 12 mètres.
- ? **Prérequis formation** : Être titulaire d'un Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) ou CR1, CRO, CGO.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- ? Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet.
- ? Être titulaire : d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité (cf. décret 2015-1575), des attestations de succès aux modules P1-0, P3-X, RN (ou titulaire d'un autre titre – cf. Tab. 2, annexe 1), de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de - de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou CFBS), d'un CRR (ou CR1, CRO, CGO) en cours de validité.



CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION CONTINUE MARITIME
EUROPEAN MARITIME TRAINING CENTER

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

Durée, modalités, effectifs par session

? **107 heures** – sur 3 semaines (TH : 70h30, TP : 36h30).

? Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel avec apport de connaissances théoriques et applications pratiques (exercices, TP, manipulation, simulation), se déroulant dans une salle de cours standard pour la théorie et dans divers environnements pour les formations pratiques (navigation : salle navigation ; manoeuvre et TIS : milieu mer ; PSC1 : salle de formation aux 1er secours équipée des matériels et équipements pédagogiques requis ; formation lutte incendie : extérieur avec manipulation d'instruments de lutte),

? de 8 à 12 stagiaires (maximum).



Centre Européen de Formation Continue Maritime

1 rue des Pins - BP 229 - 29182 CONCARNEAU cedex - 02.98.97.04.37 - info@cefc.com

www.cefc.com



Programme de la formation

Contenus

Accueil

Module P1-0

Navigation au niveau de direction

Module P3-X

Entretien et réparation

Module RN Règlementation Nationale(1)

Module spécifique STCW (CFBS/E)

*

Evaluation**

TOTAL maximum stagiaire

* Formation à la sécurité non requise dès lors que le (la) candidat-e à la formation justifie d'une attestation CFBS, en cours de validité.

** Chaque module est obtenu dès lors que le-la candidat-e obtient une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 au module, sans note éliminatoire.

Sous-modules - Matières

Accueil Stagiaires, présentation de la formation

Navigation (TH + TP)

- Navigation - (28h)
- Météorologie - (4h)
- Règles de barre, balisage, signaux - (12h)
- Manœuvre (portuaire et navigation) - (12h)

Entretien et réparation (TH + TP)

- Description du navire, Notions générales d'entretien de la Propulsion du navire - (8h)

- Réparation et entretien (Pratique) - (8h)

Règlementation et activités professionnelles dans la ba

- Organisation et rôle de l'administration chargée de la mer
- Le navire (éléments d'identification, familles de navires, v
- Le marin (exercice de la profession, procédures et docum
- des services embarqués ...)
- Le capitaine (attributions, responsabilités, obligations, for
- L'environnement littoral (gestion de l'espace portuaire et l
- d'usage, avis aux navigateurs ...)

Formation à la sécurité pour les personnels embarqués armés au commerce ou à la plaisance (TH + TP) :

- UV PSC1 : formation aux 1er secours (7h)
- UV HPR : Hygiène et prévention des risques (3h)
- UV AMMCT1 : Aide médicale en mer et consultation télér
- UV TIS/E : Techniques Individuelles de Survie (8h)
- UV FBI/E : Formation de base lutte incendie (4h)
- UV SPRS/E : Sécurité des Personnes et Responsabilité S

Module P1-0

Module P3-X

Module RN(1)

1 épre
- 0h30

1 épre
balisa

1 épre

1 épre
Stabili

1 épre
activité

Intervenant(s)(es)

? Intervenant-e-s divers, tous qualifié-e-s et/ou expert-e-s dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

Coût, horaires, dates et sites de formation

? Précisez les informations d'accès.

Financement

Diverses possibilités (Région, Etat, OPCA, FONGECIF, Individuel) selon votre situation ou statut (demandeur-euse d'emploi, salarié(e), indépendant(e) ...)

